

Département des Vosges
Commune de GRANDRUPT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de
Réglementation des Boisements
de la commune de

GRANDRUPT (88210)

Du 7 mai au 8 juin 2015 soit 33 jours

RAPPORT D'ENQUÊTE

Commissaire Enquêteur : Michel Auger

Date de transmission du rapport : le 22 juin 2015

SOMMAIRE

I. L'ENQUÊTE

PRESENTATION

- Objet de l'enquête p 2
- Cadre juridique p 2
- Caractéristique du projet p 2
- Le dossier de mise à l'enquête publique et sa composition p 3

ORGANISATION et DEROULEMENT de L'ENQUÊTE

- Désignation du commissaire enquêteur p 3
- Modalités de l'enquête p 3 et 4
- Information effective du public p 4
- Ouverture et climat de l'enquête p 4
- Les deux permanences p 5
- Procès verbal des observations p 5

II. CONCLUSION

- Avis du commissaire enquêteur p 6

III. ANNEXES

1. Arrêté du Président du Conseil Général prescrivant l'enquête publique.
2. Ordonnance de désignation du commissaire enquêteur.
3. Copie des annonces légales.
4. Copies de la première page et de la page de clôture du registre d'enquête
5. Procès verbal de synthèse des observations établie à la fin de l'enquête

L'ENQUÊTE

PRESENTATION

Objet de l'enquête

La présente enquête publique concerne le projet de réglementation des boisements de la commune de Grandrupt.

Cadre juridique

Vu les dispositions du Titre II du Code Rural (en particulier les articles L 126-1 et suivants R126-1 et suivants, R 123-9).

Vu les dispositions du Code de l'Environnement au chapitre III du titre II du livre premier.

Vu la Loi sur la réforme de l'Enquête Publique du 12 juillet 2010 (chapitre III, articles 236 à 245).

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Nancy du 18 mars 2015 désignant Monsieur Michel AUGER en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

**La réglementation des boisements est une action d'aménagement foncier :
Elle contribue à maintenir un bon équilibre entre les parcelles agricoles et forestières en préservant la valeur économique des terres agricoles.**

Elle prend en compte les mesures environnementales afin de protéger les milieux naturels, de préserver les paysages remarquables, de maintenir et améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.

Elle répond à une démarche de développement durable en veillant au respect des bonnes pratiques sylvicoles.

Ce projet est mené par le conseil départemental des Vosges en référence à la délibération de cadrage qui a fixé la politique départementale de réglementation des boisements le 26 janvier 2009.

Caractéristiques du projet

A la demande de la communauté de commune du Pays de Senones (délibération du 15 octobre 2012) une commission communale d'aménagement foncier a été créée sur la commune de

Grandrupt afin de faire des propositions pour une réglementation des boisements avec délimitation de périmètres correspondants.

Les travaux de la commission et sous commission validés, le projet a été transmis au conseil Général des Vosges qui l'a lui-même validé par délibération le 20 février 2015

La note de présentation rappelle les propositions et objectifs définis par les élus.

Le dossier de mise à l'enquête publique et sa composition

Le dossier de mise à l'enquête publique a été réalisé par le service foncier de la direction des routes et du patrimoine du Conseil Départemental des VOSGES, il se compose de :

- Avis de l'Enquête Publique
- Note de présentation de l'Enquête
- Délibération de cadrage du Conseil Général des Vosges du 26 janvier 2009.
- Plan avec projet de tracé des périmètres.
- Détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres.
- Liste des parcelles et de leurs propriétaires comprises dans les périmètres (liste établie à partir des documents cadastraux).
- Procès-verbaux des réunions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.
- Registre d'Enquête.
- Plan cadastral reproduit sur vue aérienne de la commune

ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE

Désignation du Commissaire Enquêteur

Par ordonnance n°15000026/54 en date du 18 mars 2015, Monsieur le président du Tribunal Administratif de Nancy m'a désigné comme Commissaire Enquêteur et m'a chargé de l'enquête publique relative au projet de réglementation des boisements de la commune de Grandrupt 88210.

Par arrêté n°2015/4703/DPR /SF du 24 mars 2015, Monsieur le Président du Conseil Général a organisé de déroulement de cette enquête publique et à cet effet a :

- Fixé le calendrier de l'enquête, à savoir du 7 mai 2015 au 8 juin 2015.
- Rappelé la désignation du Commissaire Enquêteur.
- Précisé les modalités de consultation du dossier.

Modalités de l'enquête

Rôle du Commissaire Enquêteur

Les permanences du CE au nombre de deux ont été fixées au milieu et à la fin de l'enquête, ceci en plus des heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie de Grandrupt pour consultation du dossier. La première permanence a eu lieu un samedi, le 23 mai de 10h à 12h

(afin d'offrir au public un maximum de possibilité au public pour venir rencontrer le CE) et la seconde s'est tenue le mardi 8 juin de 10h à 12h.

Contacts préalables

Le jeudi 2 avril 2015 au Conseil Départemental des Vosges à Epinal j'ai rencontré Monsieur Grégory CARDOT technicien à la direction des routes et du patrimoine au Conseil Départemental des Vosges chargé du suivi des réglementations communales des boisements, une présentation détaillée du travail des commissions et du projet m'a été faite, j'ai paraphé tous les documents du dossier d'enquête, ainsi que le registre des réclamations. Un dossier d'enquête en version numérique (CD) m'a été remis.

Le mardi 28 avril 2015 j'ai rencontré Monsieur Christian HARENZA Maire de Grandrupt il m'a présenté sa commune, l'importance et l'historique de la forêt locale de son fort impact paysagé sur le cadre de vie des habitants du village. Monsieur le Maire m'a également indiqué qu'une association foncière et pastorale a été créée sur la commune de Grandrupt.

Informations effectives du public

Publicité légale dans la presse et par voie d'affichage

L'avis de cette enquête publique a fait l'objet d'un avis inséré dans deux journaux différents, à savoir :

Publication quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête (7 mai 2015) soit avant le 22 avril 2015

- L'écho des Vosges le jeudi 16 avril 2015
- Le Paysan Vosgien le vendredi 17 avril 2015

Publication dans les huit premiers jours après la date d'ouverture de l'enquête (7 mai 2015) soit avant le 15 mai 2015

- L'écho des Vosges le jeudi 14 mai 2015
- Le Paysan Vosgien le vendredi 15 mai 2015

La parution hebdomadaire le vendredi du Paysan Vosgien n'a pas permis de respecter à la lettre les dates envisagées de publication de l'avis de cette enquête publique. Le choix d'un quotidien local pour insertion de la publicité légale aurait certainement évité cette difficulté et fait que l'avis soit lu par un plus grand nombre d'habitants de la commune.

J'ai considéré que ce très léger retard d'une journée au regard d'une enquête qui se déroule sur 33 jours ne pouvait être la cause d'un report.

L'avis de l'enquête a bien été porté à la connaissance du public par affichage (avec des affiches de couleur jaune aux dimensions caractéristiques fixées par les articles L.123-10 et R.123-11 du code de l'Environnement) dès le 13 avril 2015. J'ai constaté moi-même la présence de ces affiches à l'extérieur de la Mairie et à chacune des entrées de la commune lors de ma visite du village le 28 avril 2015 et à chaque permanence.

En conclusion on peut dire que la population de la commune de Grandrupt a bien été informée du contenu et du déroulement de cette enquête publique.

Ouverture et climat de l'enquête

Le jeudi 7 mai 2015 Monsieur Grégory Cardot est venu déposer le dossier d'enquête disponible pour consultation par le public. J'ai constaté à chacune des permanences que le dossier était complet comportait bien toutes les pièces numérotées de 1 à 9 (page 3).

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions sans aucun incident.

Les deux permanences

Première permanence le samedi 23 mai 2015 de 10h00 à 12h00

J'ai été accueilli par Monsieur Christian Harenza Maire de la commune, aucune consultation du dossier et aucune observation écrite n'a été portée sur le registre d'enquête.

Deuxième permanence et clôture de l'enquête le lundi 8 juin 2015

Monsieur le Maire m'a accueilli, il m'a déposé un courrier daté du 2 juin 2015 et a porté une observation écrite sur le registre d'enquête.

Le délai d'enquête a expiré le 8 juin 2015 à 12 heures : le registre d'enquête a été aussitôt déclaré clôt par moi-même.

Il est à noter qu'aucun avis défavorable n'a été émis, oralement ou par écrit sur ce projet de réglementation des boisements

Analyse des observations

- Dans son courrier Monsieur Harenza Christian Maire constate que le travail réalisé en aval a permis de présenter un projet qui semble faire consensus. Mais pour un souci d'ouverture paysagère il demande que les parcelles situées à « La Côte, au Goutty, au Haut de l'Epine » comprises dans le périmètre réglementé fassent l'objet d'une prescription afin de limiter les plantations à certaines essences forestières (feuillus).
- Sur le registre d'enquête Monsieur Harenza Christian fait état que la majorité du conseil municipal de la commune de Grandrupt souhaite que les parcelles situées au nord de la RD 45 (citées précédemment dans son courrier du 2/06/2015) ne soient pas plantées en épicéas. Une réunion du conseil municipal est prévue le 19 mai 2015 afin de délibérer dans ce sens.

Procès verbal des observations

J'ai rencontré Monsieur Grégory Cardot le 8 juin 2015 après la clôture de l'enquête afin de faire le bilan de l'enquête et de présenter les requêtes faites par le public. Je lui ai remis un procès verbal de synthèse qui n'a suscité aucune observation.

Fait à Lépages le 18 juin 2015

Michel AUGER



AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Une enquête publique relative au projet de réglementation des boisements de la commune de Granrupt s'est tenue à la Mairie de cette Commune du 7 mai 2015 au 8 juin 2015 ,en application d'un arrêté du Président du conseil général daté du 24 mars 2015 .

Le Commissaire Enquêteur désigné, Monsieur Michel AUGER :

Vu les pièces constituant le dossier soumis à l'enquête.

Vu le Registre d'Enquête Publique.

Vu le Rapport d'Enquête figurant ci-dessus

Emet un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté de réglementation des boisements de la commune de Granrupt

Pour les raisons suivantes :

La volonté de la communauté de commune du Pays de Senones de favoriser les projets de réglementation des boisements et ses objectifs sur la totalité de son territoire.

La qualité du travail de concertation mené en amont par la commission communale qui a aboutit à un projet qui semble correspondre aux attentes et présenter un caractère d'intérêt général.

Le tracé des périmètres correspond à une bonne traduction des objectifs en soulignant la volonté de la commune d'ouvrir le paysage et de pérenniser les travaux réalisés par l'Association Foncière Pastorale.



**ARRETE n° 2015/4703/DRP/SF
PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR
LE PROJET DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS
SUR LE TERRITOIRE LA COMMUNE DE GRANDRUPT**

Le Président du Conseil Général des Vosges

Vu les dispositions législatives et réglementaires du Titre II du Code Rural, relatives aux opérations d'aménagement foncier rural liées à la réglementation et à la protection des boisements ;

Vu les dispositions du Titre II du Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance du Président du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique ;

Vu la délibération de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la commune de GRANDRUPT en date du 05 mars 2015 ;

Vu la délibération de l'Assemblée du Conseil Général en date du 20 février 2015 ;

Sur proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de réglementation des boisements de la commune de GRANDRUPT pour une durée d'un mois à compter du 07 mai 2015.

Article 2

Monsieur AUGER Michel a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif, par ordonnance du 18 mars 2015.

Article 3

Conformément à l'article R. 126-4 du code rural, le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

1. La délibération du conseil général prévue à l'article R. 126-1 ;
2. Un plan comportant le tracé du ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R. 126-3 ;
3. Le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres ;
4. La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires ;
5. Les PV de la CCAF ;
6. Le registre des réclamations.

Article 4

Conformément aux dispositions de l'article R 126-4 du Code Rural, le dossier d'enquête sera déposé, à la Mairie de GRANDRUPT du 07 mai 2015 au 08 juin 2015 inclusivement. Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- aux jours et aux heures d'ouverture habituelle de la mairie :
 - mardi de 14 h à 18 h
 - jeudi de 08 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Article 5

Le commissaire enquêteur, Monsieur AUGER Michel se tiendra en Mairie de GRANDRUPT le samedi 23 mai 2015 de 10 h à 12 h et le lundi 08 juin 2015 de 10 h à 12 h pour recevoir les observations portant sur le projet de réglementation. Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie de GRANDRUPT avant le lundi 08 juin 2015 à 12 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur pourra être consulté en Mairie de GRANDRUPT, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Article 6

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs.

A EPINAL, le 24 MARS 2015

Le Président du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
L'Adjoint au Directeur des Routes et du Patrimoine,

Sophie BRUCHON

ANNONCES LÉGALES des VOSGES 88

Mail : annonceslegales@flash-fricotel.com

Tél. : 03 29 29 12 12

Closure des annonces mardi 12h, pour parution le jeudi suivant

SOCIETES

AVIS DE CONSTITUTION

En termes d'un ASPP en date du 03/2015 à GOLBEY, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes...

BOULANGERIE PATISSERIE COUIN Société par actions simplifiée au capital de 18 000 euros...

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUTREY du 31 mars 2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes...

AVIS DE CONSTITUTION

En termes d'un ASPP en date du 04/2015 à EPINAL, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes...

AVIS DE CONSTITUTION

En date sous seing privé du 23/2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes...

UNIBEST Société par actions simplifiée au capital de 37 000 € en date du 29/04/2015 à Epinal...

COLLECTIVITES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet de réglementation des boitements de la commune de GRANDRUPT

Les propriétaires de la commune de GRANDRUPT sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 5 février 2015 de proposer un projet de réglementation des boitements...

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif au projet de réglementation des boitements de la commune de SAINT-STAL

Les propriétaires de la commune de SAINT-STAL sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 5 février 2015 de proposer un projet de réglementation des boitements...

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours 2 rue Happe - 88190 Golbey vous informe qu'un avis d'appel public à la concurrence...

OFFICIERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique FRANCOIS-VITTEL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle et Jacques BENOIST, Véronique FRANCOIS-VITTEL et Pierre LAPORTE, Notaires associés s, titulaires d'un Office Notarial à EPINAL (Vosges) 17 rue François de Neufchâteau, le 13 avril 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Christian Louis Guehen Mathieu, Natif, et Madame Michèle Françoise LOISELARD, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à EPINAL (88000) 7 Rue André Jacquemin Médecine Le Pavillon du Mûle.

Pour votre PETITE ANNONCE dans l'echo des vosges Tel. 03 29 82 28 28 Fax. 03 29 35 07 97

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître DUBAR, le 9 avril 2015, Monsieur Michel René TREINEN et Mme Michèle Jeanne HANNY, son épouse, demeurant ensemble à VAGNEY (88120) 4, rue du Maréchal de Lorraine de l'assureur, mariés à la mairie de SAINT AME (88120) le 2 mai 1977 sous le régime de la communauté d'acquies et d'effets de contrat de mariage préalable ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans le délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec accusé de réception au par acte d'huissier à Me HELIUY, notaire à REMIREMONT.

Nos Petites Annonces sont strictement RESERVEES AUX PARTICULIERS. Pour des annonces commerciales (artisans, commerçants, industriels...) les tarifs appliqués sont ceux de la publicité commerciale. Nous consulter.

Lorraine secrète et insolite par Marcel Cordier



184 pages 440 illustrations dont 140 en couleurs. Cet album très original est préfacé par GILBERT BOURGEOIS. Bon de commande à envoyer aux ÉDITIONS DU SAPIN D'OR 58, rue d'Alsace - 88000 EPINAL. Renseignements sur les bonnes librairies. Madame, Mademoiselle, Monsieur. Souhaitez-vous commander le livre 'Lorraine secrète et insolite' au prix unitaire de 29,90 € + frais de port? Réglez le montant de votre commande en espèces. Souhaitez-vous recevoir la commande à l'adresse suivante? 5 euros pour 1 commande et 1,5 euro de frais de port par commande suivante.

Notaires, Avocats, Auxiliaires de justice, collectivités et particuliers...

Contalez-nous la publication de vos annonces légales

Annonces légales

AVIS DE CONSTITUTION

Forme Société à responsabilité limitée
Dénomination: NEGOCOB CONSEIL
COURTAGE
Sigle: N.C.C.B
Capital: 800 euros
Siège social: 24, Clairgoutte - 88220 Uzonnais.

CABINET D'UROLOGIE

Société civile de 120 euros
au capital de 750 euros
Siège social: 9 avenue René Poirier
Céramique La Ligne Blanche 88008 EPNAL
539 409 302 RCS EPNAL

AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2014 a autorisé le retrait d'un associé et consacré la réduction du capital social de 750 euros à 500 euros par rachat et annulation de 25 parts sociales, et a pris acte de la démission de M. AL VALZADREH de ses fonctions de gérant ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes:
Anciennes mentions:
Capital: 750 euros
Gérance: - Bernard HARDT demeurant 20 chemin des Patates 88000 EPNAL - SELARL CABINET DU DOCTEUR JEAN-CLAUDE MATHIEU domicilié 9 avenue René Poirier 88000 EPNAL représenté par son gérant associé unique Monsieur Jean-Claude MATHIEU demeurant 9 bis rue des Corvées prolongées 88000 EPNAL.
- AL VALZADREH demeurant 10 rue des Longnes 57070 METZ
Nouvelles mentions:
Capital: 500 euros
Gérance: - Bernard HARDT demeurant 20 chemin des Patates 88000 EPNAL - SELARL CABINET DU DOCTEUR JEAN-CLAUDE MATHIEU domicilié 9 avenue René Poirier 88000 EPNAL représenté par son gérant associé unique Monsieur Jean-Claude MATHIEU demeurant 9 bis rue des Corvées prolongées 88000 EPNAL.
Modification sans faire au Greffe du Tribunal de commerce de EPNAL.

Pour avis La Gérance

Aux termes d'un acte SSP en date à CHAUVETOT du 10/04/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: - Forme: SAS - Dénomination: Inell-it - Siège: 5 allée de la Mare 86150 CHAUVETOT - Durée: 99 ans - Capital: 4 000 euros - Objet: La fourniture de prestations de services informatiques, la formation, l'accueil, l'accompagnement et le conseil dans le domaine de l'informatique, la consultation en système d'informations - Exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives aux justifications de son identité et de l'exercice d'un compte de ses actions au jour de la décision collective - Sans réserve de dispositions légales, chaque action donne droit à une voix - Transmission des actions: La cession des actions de l'associé titulaire est libre. Agrément: Les décisions prises au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président: M Jean-Michel BOLLÉ demeurant 5 allée de la Mare 86150 CHAUVETOT La Société sera immatriculée au RCS EPNAL.

Pour avis Le Président

Jean-Pierre GUILLAUME Notaire
Angle 13, avenue Gambetta
et 2 rue Gilbert 88000 EPNAL
Tel : 03.29.42.36.79 - Mail :
officnotaire@guillaume-notaires.fr

EARL DE LA GRANGE BATAIN
au capital de 7500,00 euros
Siège: 12, Le Champ Basin
88268 ATTEIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Pierre GUILLAUME, Notaire à EPNAL, le 17 avril 2015, enregistré, a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ayant pour objet l'exercice d'activités agricoles agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Dénomination: EARL DE LA GRANGE BATAIN
Siège social: ATTEIGNY (88260), 2, La Grange Basin.
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EPNAL.
Capital social: 7 500 € entièrement libéré
Gérance: M. Samuel LAURENT, agriculteur, demeurant à VIVIERS-LE-GRAS (88262) Et Route de Prouvanchères.
Jean-Pierre GUILLAUME, notaire

Le 27/03/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: - Forme: SCI - Dénomination: CENTRAL JOPA - Siège social: 9, Le Hameau de La Remoissons, 88170 CHATENOIS - Objet social: l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou bail emphytéotique de tous immeubles et biens immobiliers, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières; l'objection de toutes ouvertures de crédits - Durée: 99 ans - Capital social: 1 000 euros - Gérance: Mme Joëlle GROSSER et M Patrick FOURMIEB demeurant ensemble 8, Le Hameau de La Remoissons à CHATENOIS - Immatriculation au RCS d'EPNAL.

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, ALIÉNÉS DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DES VOISIES, CONTRÔLEZ VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT PAR MAIL: notaires@voies.fr; PAR TÉLÉCOPE AU 03.20.33.28.47 OU PAR COURRIER, LE PAYSAN VOISIEN, LA COLOMBIÈRE, 17 RUE ANDRÉ VITU, 88206 EPNAL CEDEL VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR EXPÉDITIONNÉMENT LE MARDI 12H00 AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE FONDATEUR Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social: 21, rue du Général de Gaulle - 88120 VAGNEY
RCS EPNAL 749 068 469

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2015, l'Assemblée Générale Mixte:
- a nommé Monsieur Jean-Luc MARINHO, demeurant 22, rue du Marché de Latres 88120 VAGNEY, en qualité de gérant à compter du 10 avril 2015 pour une durée limitée au remplacement de Monsieur Xavier SÉNITOT
- a décidé de transférer le siège social de 21, rue du Général de Gaulle - 88120 VAGNEY au 1 bis rue Albert Jacquemin 88120 VAGNEY à compter du 10 avril 2015, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié dans le Voies Mixte du 09/02/2012. Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes:
Anciennes mentions: gérant associé: Monsieur Xavier SÉNITOT
Siège social: 21, rue du Général de Gaulle - 88120 VAGNEY
Nouvelles mentions: gérant associé: Monsieur Jean-Luc MARINHO
Siège social: 1 bis rue Albert Jacquemin 88120 VAGNEY
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce d'EPNAL.
Pour avis La Gérance

TRANSPORTS NURDIN
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège: 33, Grande Rue,
86160 LE MENIL,
588996511 RCS EPNAL

L'Assemblée Générale tenue le 28 février 2015 a approuvé la cession définitive de liquidation, déclinée Monsieur Jean-Luc NURDIN de son mandat de liquidateur, donné à ce mandat qu'il en a pu être et consacré la clôture de la liquidation à compter du jour de la présente assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'EPNAL, en annexes au Registre de la commune et des sociétés.

Pour avis La Liquidation

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexis VARVERNE, Notaire à EPNAL, le 9 avril 2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: société civile
Dénomination: ROMBOTOF
Siège social: GERARDMER (88400), 84 chemin des Epinettes
Objet social: la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement des biens et droits immobiliers sis à GERARDMER (88400), 19 Bd de Saint-Denis
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Capital: 1.200 Euros
Agrément au montant pour 1.200 Euros
Gérance: M. Christophe VALDEVANNE, demeurant à GERARDMER (88400), 84 chemin des Epinettes
Cession des parts sociales: Cession libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Immatriculation: la société sera immatriculée au RCS EPNAL.

Pour avis M. Alexis VARVERNE

PREFECTURE DES VOISIES

INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Pour arrêté du 2 avril 2015, le préfet des Vosges a modifié l'arrêté de la société PAVAFRANCE à GOLBEY. La teneur intégrale de cet arrêté peut être consultée, soit à la mairie de GOLBEY, soit à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et des sites insécut).

PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE - Société à responsabilité limitée au capital de 85.000 euros
Siège social: 68400 GERARDMER
34 et 34A, rue Charles de Gaulle

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés d'EPNAL, d'une Société d'Exercice Libéral de pharmacie(s) à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'EPNAL, dénommée PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE, au capital de 50.000 euros, dont le siège est à 88400 GERARDMER - 34 et 34A rue Charles de Gaulle, ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (article R. 5125-14 du Code de la Santé Publique), par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux, la société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la possession, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et éventuellement en lien au siège social, on y comprend toutes activités accessoires autorisées, la société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de manière à favoriser son expansion ou son développement sans que la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie et l'exploitation d'une officine et dont le gérant est Monsieur Claude RONDOLFF, demeurant à 88400 GERARDMER - 34, rue Charles de Gaulle.

Pour avis La Gérance

SPASSO BUREOX
Société à responsabilité limitée au capital de 281.500 euros
Siège social: 141 Rue des Mémanges
38806 COUBLEVIEZ CIEUX 35
498 616 895 RCS GRENOBLE

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SPASSO BUREOX a décidé de transférer le siège social du 141 Rue des Mémanges, 38806 COUBLEVIEZ au 1 rue Marcel Roussac, 88440 NORMEY à compter du 1er avril 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 498 616 895 fut l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés d'EPNAL.
Gérance Monsieur David SENOT, demeurant 63 Chemin du Monin - 88000 EPNAL.

Pour avis La Gérance

AACR
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social: 8 Place du Centre
88400 LIEZEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sans prix en date à LIEZEY du 13 avril 2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale: AACR
Siège social: 8 Place du Centre, 88400 LIEZEY
Objet social: Entreprise générale de rénovation, construction, extension de tous lieux immobiliers et par conséquent de travaux sans corps d'état (isolation, fermeture, maçonnerie, etc.) ainsi que toute prestation de traitement de myxomatose, tous travaux spécialisés en construction et rénovation écoprogés.
Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social: 5 000 euros
Gérance Monsieur Nicolas MELLINE, demeurant à Place du Centre 88400 LIEZEY, assure la gérance.
Dépôt légal RCS EPNAL.

Pour avis La Gérance

COMMUNE DE COLROY LA GRANDE

PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT MISSE A L'ENQUETE PUBLIQUE AVIS AU PUBLIC

Par arrêté municipal du 23 mars 2015, le Maire de COLROY LA GRANDE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage de l'assainissement de la commune.
A cet effet, Monsieur Jean-Paul PERRIN domicilié à Saint-Désir Des Vosges (88100) est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude BASTIEN de Saint-Désir Des Vosges également est désigné commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la Mairie le 13 avril 2015 et le 18 mai 2015 entre 09 heures consécutives, ses jours et heures habituels d'ouverture.
Le commissaire enquêteur recevra le mardi 13 avril 2015 de 14h00 à 16h00 Mercredi 29 avril 2015 de 9h00 à 11h00 Lundi 18 mai 2015 de 14h00 à 16h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le plan de zonage de l'assainissement pourront être communiquées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé au Maire ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de COLROY LA GRANDE où ils seront tenus à la disposition du public.

SCP THIERRY LOCQUENEUX ET CAROLINE BULRY, NOTAIRES ASSOCIÉS A VITTEL (VOISIES), 443 RUE DE VERDUN

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me LOCQUENEUX, Notaire à VITTEL, du 7 avril 2015, enregistré à EPNAL le 7 avril 2015, bordereau n°2015470 Csa n°1, a été constituée une société civile immobilière dénommée «SCI LINA», d'une durée de 99 ans, ayant son siège social à VITTEL (88800) 242 rue de Lispeville, au capital de 1000 euros, ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'appart, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et le vent (conservation) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Toutes les communes ou portions de parts, sont soumises à agrément.
Les premiers gérants de la société sont M Laurent DURIEU, demeurant à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE (54630) 9 rue des Coteaux et Mme Anne-Charlotte CONTRERVILLE (88140) 92 rue Ziver Pasha.
La société sera immatriculée au RCS d'EPNAL.

Pour avis Le notaire

Office Notarial Elisabeth GRANDMAIRE - Stéphane GOUREYRE - Marie-Odile GANTOIS - Notaires associés 16, Rue Thiers - EPNAL (88900)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Marie-Odile GANTOIS, notaire à EPNAL, le 2 avril 2015, Mr Hugues FERDINAND et Madame Martine PELLETIER, demeurant à EPNAL (88000) 65 Rue de Valnon, mariés sous le régime de la communauté d'acquies, à défaut de contrat de mariage conclu à leur union, ont été à la mairie de EPNAL (88000), le 22 décembre 1979 ont adopté le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE avec attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions se feront dans un délai de trois mois et devront être motivées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier à M. GANTOIS, notaire associé co-nommé.

Pour insertion Le Notaire

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée unique en date du 18 mars 2015, Monsieur René SCHILLD, demeurant 4 Allée des Charmes - 59420 MOUVBAUX, a été nommé Président de la société pour une durée de trois mois à compter du 18 mars 2015 en remplacement de Monsieur José GALLER cessant ses fonctions à cette date.
Modification sera faite au Registre de Commerce et des Sociétés d'EPNAL.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Rédité sur projet de règlementation des boisements de GRANDDRUPT

Les propriétaires de la commune de GRANDDRUPT sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Rural a décidé dès le samedi 5 février 2015 de proposer un projet de règlementation des boisements.
Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulent pendant un mois de jeudi 7 mai au samedi 6 juin 2015.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consulter notamment les plans avant les préliminaires, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie: mardi de 14 h à 18 h, jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Monsieur Michel AUGER a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François BRUNNER pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur suppléant.
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra au mairie de GRANDDRUPT le samedi 23 mai de 10h à 12h et le lundi 8 juin de 10h à 12h pour recevoir les réclamations portant sur les propositions.
Les réclamations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie, avant le 8 juin 2015 à 12h.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante: www.vosges.fr.
L'examen des réclamations sera effectué par la Commission Communale d'Aménagement Rural et ses décisions seront notified à chaque réclamant.
Toutes informations sur le projet peut être obtenues auprès de: Service Foncier - Direction des Routes et du Patrimoine 03.29.29.59.51 / gpa@cd08.fr
Le Président du Conseil Départemental

LES COITREUX LOBBAINS
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social: 1, Chemin de la Seurière,
88498 GUGNEY AUL AULX
Agrément n° 88349401 - 337 775 200
RCS EPNAL

AVIS DE CONVOCATION
Les associés de la coopérative sont invités à prendre part à l'Assemblée générale EXTRAORDINAIRE qui aura lieu le jeudi 30 avril 2015 à 10 heures, chez VEGA FRUITS, 60, 62 Rue Charles COURTOIS, à Saint Nicolas de Port (54210), pour débattre sur l'ORDRE DU JOUR suivant:

- Déclaration de la tenue
- Discussion de la coopérative,
- Décisions de l'assemblée,
- Nomination des liquidateurs,
- Pouvoirs pour formalité.
Le Président du Conseil d'Administration

La lutte contre la désertification commerciale, une question financière

commerce de proximité s'apprête à traverser une nouvelle étape de difficultés en rapport avec de nouveaux modes de distribution qui permettent un gain de temps et de déplacement pour les consommateurs. C'est principalement conjoncturel mais sans que soit remis en cause les rôles de la commune, des exploitants ou des bailleurs.

manager de centre ville : une parodie ?

Plusieurs commerçants interrogés au cours d'une enquête en deux volets se sont déclarés sceptiques sur la rôle à venir du manager de centre ville. On nous le promet depuis longtemps et avec un peu de chance on l'aura en 2015. Non adhérents aux associations de commerçants qu'est-ce que cela va apporter ? Pour avoir les informations il va falloir que nous ? C'est plus un affût qu'une solution de... Nathalie qui tient un magasin d'équipement la personne depuis 20 ans à Epinal. « Il faut dire des moyens financiers conséquents pour...

redistribuer les cartes, avoir une véritable stratégie d'implémentation d'enseignes, faire pression sur les propriétaires, offrir le parking aux clients. C'est à se demander si tous les intervenants sur le dossier du centre ville ne cherchent pas à gagner du temps ». Face à ce genre d'interpellation réconforte Patrick NARDIN, premier adjoint au maire ne manque pas de rappeler l'implication de la commune, les multiples demandes d'intervention du FISC (Fonds national financé par les taxes sur les grandes surfaces) ou les investissements effectués en réaménagement des quais et cadre de vie. « L'agglomération compte 25% des dépenses de consommation des voyageurs et les trois quarts sont effectués par les épinaliens. Il n'y a plus de véritable écarton des consom-

mateurs locaux. Les commerces du centre ville doivent s'adapter à la révolution actuelle. Les commerçants seront accompagnés par le manager dans leur indispensable évolution. Ce sera mesuré sur la feuille de route du manager de centre ville. »

Faire évoluer l'offre des enseignes : mission impossible ?

Un autre commerçant en prêt à porter fait part de son point de vue. « Monter en gamme, avoir une stratégie de niche, vendre une image de marque de centre ville. C'est un bel objectif sur le papier. Mais notre zone de chalandise ne va pas s'agrandir pour autant. Qu'on ne demande pas à nos commerces d'y participer dans leur assortiment ou financièrement. Ce n'est pas le moment et nous restons fierement des indépendants. Regardez tous les prestataires de service qu'il y a en ville : banque, assurance, mutuelle, auto écoles, agences immobilières, téléphonie. Ce sont des poids morts pour l'animation ! » estime Serge. « La solution passera par un renouvellement naturel des enseignes ? Impossible sans moyens financiers pour racheter les murs les uns après les autres. De gros promoteurs ont déjà fait ce genre d'opération, mais dans de grandes villes. Inimaginable ici. Ou alors ouvrir les rues les plus marchandes pour créer une unité urbanistique. Cela existait au XVIIIème siècle, mais ce n'est plus au goût du jour et la commune n'en a pas la volonté ou les moyens. »

« Le samedi vers 15 heures, le centre ville est mort »

Francis et Julie de l'Auto école DESCOURS ont démissionné il y a moins de deux ans, passant sur la rive droite qual Jules Ferry Augmentant la taille de leur établissement au profit de la qualité d'accueil de leurs élèves. « Il faut reconnaître que le gain sur notre chiffre d'affaire n'a pas été proportionnel à l'augmentation de surface ». Mais ils sont satisfaits de leurs efforts

et de leur prise de risque, qui leur permet de travailler dans de meilleures conditions. Sur la situation un centre ville ils ont une vision des flux qu'ils consentent à partager. « Le départ des cinémas c'est effectivement bouleversant pour les flux de centre ville, le samedi vers 15 heures, le centre ville est mort. Et la présence de fiches commerciales aux 4 nations ou dans la galerie Saint Nicolas sont pénalisantes pour les autres commerçants. » Nous sommes attachés au commerce de proximité, mais quand on voit que tout le bas de gamme et moyen de gamme est parti en périphérie, on est obligé de sortir du centre ville quand on a des enfants. L'absence de parking garanti ou de halte garderie sont un frein pour les achats courants à Epinal ». Et encore le premier adjoint au Maire a des arguments. « C'est une chance d'avoir pu transférer les cinémas dans le pôle loisir et culture de la ville. Geumart avait prévu de s'implanter en périphérie, nous les avons gagnés de vitesse avec la SEM et ils ont été déboussés dans leurs recensements. Quant aux Terres Saint Jean elles fonctionnent bien, même s'il a fallu être patient, c'est la preuve qu'il s'agissait de la bonne solution, plusieurs commerçants de centre ville s'y sont déplacés et s'en estiment heureux »

« Les locaux vides ? C'est la faute aux bailleurs et à leurs mandataires »

Laurent a été en recherche d'un local en centre ville mais suivant ses critères il y a été vite déçu par les agents d'immobilier d'entreprise et les prix pratiqués, que ce soit les pas de porte ou les loyers. « Impossible de vivre de mon commerce avec les loyers demandés. Il n'y a aucune correspondance avec les flux clients et le chiffre d'affaires potentiel de mon activité. J'aurais baissé le niveau en un an. J'ai été obligé de m'installer sur Colbey et j'ai ouvert un site en ligne avec une agence locale pour mieux me faire connaître. Je ne regrette pas car mon entreprise fonctionne bien avec ses 4



Francis et Julie DESCOURS, quoi Jules Ferry

salariés. Je vois même certains à l'ave Epinal car je suis attaché au dynamisme commercial de l'agglomération ». « Un Observatoire du commerce géré par le manager va identifier les locaux vides, permettre d'être proactif dans la recherche d'une enseigne, avec le soutien de l'équipe de l'offre existante. Cela devrait même doter les éléments pour agir en anticipation dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce, en employant l'expertise d'Epinal Colbey Développement », certifie Patrick NARDIN. « En 5 ans l'évolution de comportement des consommateurs a été considérable et le centre ville du futur reste à inventer et à mettre en place. Pour cela il faut fédérer, motiver, et être proactif. Il est rare de parvenir à faire l'unanimité. On ne s'endort pas, les 40 millions d'euro investis par la ville en 10 ans pour qualifier le centre ville en attendant »

A.V.P.



Dominique de Camara a baissé le rideau pour sa négoce

annonces légales secho@flash-fricote.com TEL : 03 29 29 12 12 Clôture des annonces mardi 12h, parution le jeudi suivant

SOCIÉTÉS AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Epinal du 2 Mai 2015, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes...

OFFICE NOTARIAL Elisabeth GRANDMAIRE, Stéphanie GOURBEYRE & Marie-Odile GANTOIS. Notaires associés à EPINAL, 16 Rue Thiers.

Imprimerie Flash et Fricote 03 29 29 12 12. Nous sommes à votre service pour vos impressions et publications légales.

AVIS DE CONSTITUTION LES BEAUX SIEGES DE FRANCE SARL au capital de 107 500 € Siège social : 247-251 rue de la République 1944, 88300 NEUFCHATEAU RCS EPINAL 447 594 623

COLLECTIVITES PUBLIQUES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relatif au projet de réglementation des boitements de la commune de GRANDRUPT. Les propriétaires de la commune de GRANDRUPT sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 5 février 2015 de proposer un projet de réglementation des boitements.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relatif au projet de réglementation des boitements de la commune de SAINT-STIAL. Les propriétaires de la commune de SAINT-STIAL sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a décidé dans sa séance du 5 février 2015 de proposer un projet de réglementation des boitements.

ANIMAUX

Chevaux

CONSEILERS EN CHEVAUX
Achète tous types de chevaux
de tous âges
Palénière à Fœrthbœuf
Tél. : 03 83 42 82 08

85 - Vends poulain Ardenais
avec papier, docile, 55120 Brocourt-en-Argonne. Tél. 03 29 88 47 13

67 - Vends ou échange chevaux
trait breton avec pouliche 11
mois contre bovins. Tél. 06 07 95 30 65

Divers

87 - Spécialiste Lapins de Gammes
repris en parc, adaptation
garantie, livraison, documentation.
Tél. 06 82 28 12 19

88 - Recherche essaims
d'abeilles - Duval André - Tél.
03 29 06 43 13

FOURRAGE

DUMONT Daniel
et Frédéric SARL
Négoce paille foin + transport
 Paiement dès enlèvement
03.84.68.50.39

18 - Vds foin BR 150x120 - RB
Case, RBx452 - enrubbannuse
Elho 420 ACI - faneuse conditionneuse
3,20 m à rouleaux
Tél. 06 88 49 58 45

42 - Vds foin PN 2014 embannage
Pt 2014 Ire coupe tank lat
Japy 1200 L Sud Ouest opt Loire
Tél. 06 88 73 18 88

SARL DUMONT
et GUILLAUME
Achète et vend paille, foin
 Paiement comptant
Tél. 03.84.68.59.37

57 - Vends avoine blanche. Tél.
03 87 96 23 71

70 - Agri vend livre paille foin
de qualité paiement comptant
Tél. 06 86 88 38 02 ou 03 84
32 30 91

88 - Vends foin sur pied ou pressé
sur champ ou livré - Tél.06
89 39 14 91

DIVERS

26 - Vds passage canadien neuf
voitures tracteurs. Tél.
06 83 49 81 50

57 - Vends filets lourds en
nylon, mailles de 10 x 10 pour
maintenir les bâches sur enlève
ou botes de foin. Tél. 06 74 83
58 03 - 03 87 64 52 62 HR

63 - Achète paille sur champs
étude toutes propositions Tél.
06 87 34 86 05

Faites lire ce numéro autour de vous !

89 - Vends tondeuse auto portée
Kubota F 2880, 2007, 330
H, état proche du neuf, coupe
frontale, 1,52 m., Kit Malching,
prix 12 900 euros TTC
(réf. 160G) Tél. 06 72 88 91
23

71 - Vends bât stabul 20 x 36
à démanteler, corniches 40 va, cages
vété et veaux, mur béton armé.
Tél. 06 30 86 32 75

88 - RTA DENOMME disponible
pour vos ensilages herbe et
tous travaux de terrassement -
Tél. 06 09 39 14 91

EMPLOIS

71 - Jeune fille 17ans cherche
maître d'apprentissage, élevage
bovins vando pour 2 ans. Pas
sérieux s'abstenir. Tél. 06 30 41
21 77

88 - Exploitation polyculture
élevage cherche saisonnier (juin-juil-août-sept) traite + conduite,
motivé. Tél. 06 08 46 78 38
après 20 H

VEHICULES

38 - Recherche Renault 5, 3
portes en version TS ou LS ou
TL, entre année 1974 et 1979.
Tél. 06 07 17 29 23

67 - Caisse cessation vends
remorque magasin vitrine bombe
Euromag 3000 Alize tous
accessoires, disponible à partir du
29 juin. Tél. 03 88 85 26 84

69 - Métallier Master 2,5 DCI
caisse alu neuve - 87500 km
révisé et Gtic - 18500 HT. Tél.
Gauthier. 06 07 74 89 24

69 - Kangoo frigo caisse 3m3,
route et secteur, 121 500 km -
2008 - révisé + distri. Gauthier.
Tél. 06 07 74 89 24

84 - Rech. tout véhicule ancien,
militaire, voiture, camion, avant
1975, même marvan état. Tél.
06 66 48 74 05

IMMOBILIER & FONCIER

88 - Vie expl aut. cer 200 ha
pts 640.000 L cultures 130 ha.
Vends bat mat cheptal. Tél. 06
59 69 66 91

89 - Vends ferme ov/cap BIO
(retraits) 32 ha, habst 140 m2,
chauf. cent., b.t 900 m2, labo.
from. viande, ch. froids. Impertant
potential développement
vente directe, 6 km.Toucy, 270
km, Auxerre, 1 h 45 Paris, 30
K? Possibilité d'acheter tout ou
partie (réf. 070C) lipen@laposte.net -
Tél. 06 41 90 21 10

VACANCES LOISIRS

25 - Haut-Double luxe gîte tout
confort 4/5 personnes proche
Suisse prix selon saison. Tél. 03
81 43 45 20

Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AGENTS DE JUSTICE, COLLECTIFS ET PARTICULIERS DES VOSGES, CONFRÈRES LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT PAR MAIL - redaction@vosges.fr; PAR TÉLÉPHONE AU 03.29.35.28.47, OU PAR COURRIER - LE PAYSAN VOSGIEN, LA COLUMBIÈRE, 17 RUE ANDRÉ VIT, 55028 ÉPINAL CEDEX VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR INTÉGRALLEMENT LE MARDI 23 MAI AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.

8
FIDUCIAL SOPRAL
Société d'Avocats
2 rue du Parc
67208 OBERHAUSENBERG
L'Assemblée Générale du MARQUAISE
HERBES, SARL en liquidation au capital
de 7 622 euros dont le siège social est au
85 Avenue de la 100e division US - ZI LA
Pepinère - 88420 MOYENMOULTEY,
immatriculée au RCS d'Épinal n°311 962
966, tenue le 30 Avril 2015 a approuvé
le compte définitif de liquidation, démission
M. Denis MARQUAISE de ses fonctions
de liquidateur, donné à ce dernier
quittance de sa gestion et constaté la clôture
de la liquidation à compter du jour de
ledit assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés
au greffe du Tribunal de commerce d'ÉPINAL,
en annexes au RCS
Pour avis:
Le Liquidateur

Liste des délégués élus
MUTUELLE GÉNÉRALE
DE PRÉVOYANCE
(RN SIREN 337 602 660)
Siège social: 29 rue du Josselin
74 969 CRAN-GEVRIER
Suite à l'assemblée de services Alsace,
Lorraine, Champagne Ardenne, sans vote
informelle que les délégués élus à l'assemblée
générale de la MUTUELLE GÉNÉRALE
DE PRÉVOYANCE sont les suivants:
AYELANGE Frédéric, COQUET René,
BCCANFUSO Michèle, CONTI Marcel,
BIZON Patrick

AVIS DE TRANSFORMATION
SARL DE L'ANGÉLINE
Capital social: 180 000 euros
824 948 673 R.C.S. ÉPINAL
Siège social: 1, Ferme de la Tuilerie
88630 JURAINVILLE
Suite à l'assemblée générale extraordinaire
du 3 mai 2015, les associés ont décidé
les modifications suivantes, à compter
retroactivement du 24 avril 2015:
- Transformation de l'EARL en Groupement
Agricole d'Exploitation en Commun;
- Désignation sociale G.A.B.C reconstruc
DE L'ANGÉLINE;
- Siège social: 1, Ferme de la Tuilerie -
88630 JURAINVILLE;
- Capital social: 180 000 euros;
- Durée: 99 ans;
- Gérant: Madame Roselyne JACQUOT,
Monsieur Jean-François JACQUOT et
Monsieur Damien JACQUOT demeurant
à 1, Ferme de la Tuilerie - 88630
JURAINVILLE;
- Objet: Ressources d'activités réputées
agraraires
Les actes modificatifs seront déposés au
Registre de Commerce et des Sociétés
d'ÉPINAL.

AVIS DE TRANSFORMATION
EARL DE LA HERMONNE
Capital social: 153 600 euros
884 854 477 R.C.S. ÉPINAL
Siège social: 14 Grand Rue
88 178 DOLAINCOURT
Suite à l'assemblée générale extraordinaire
du 6 mai 2015, les associés ont décidé
les modifications suivantes, à compter
retroactivement du 1er mai 2015:
- Transformation de l'EARL en Groupement
Agricole d'Exploitation en Commun;
- Désignation sociale G.A.B.C reconstruc
DE LA HERMONNE;
- Siège social: 14 Grand Rue - 88170
DOLAINCOURT;
- Capital social: 153 600 euros;
- Durée: 99 ans;
- Gérant: Madame Claude ROLIN
demeurant à 14 Grand Rue - 88170
DOLAINCOURT et Monsieur Alexandre
ROLIN demeurant à 18, Grand Rue -
88170 DOLAINCOURT;
- Objet: Ressources d'activités réputées
agraraires
Les actes modificatifs seront déposés au
Registre de Commerce et des Sociétés
d'ÉPINAL.

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

LOCATION - GERANCE
Suivant acte reçu par M.le Patrick VILLEMIN,
notaire à GRANGES/VOLCKHEIM le
31/03/2015, enregistré à SIS ÉPINAL le
13/04/2015, bordereau 2015/497, Case
n°1, extrait 1708, le vocable GERARD
LOISEL, SA au capital de 4 100 000,00
Euros, dont le siège social est à CORCIEUX,
88430, 3 rue de Granges, La Roche,
immatriculée au RCS de ÉPINAL sous le n°597 447 185 a confié à
Monsieur Christian Jean Robert COLIN,
cocontractant, épilithaire, inscrite au C.A.
CHAPPELLE DVT BRUYERES (88600),
1420 route de la Carrière, né à BACCARAT
(54120), le 02 juin 1954, un fonds
de commerce exploité sous le nom « BAR
DE LA MEULE » composé d'un bar
d'une superficie de 40 m2 et un espace de
jeux vidéo au et exploité à CORCIEUX,
rue de la Tour - Domméville des Bains,
dont le cadre de référence est la commune
de Granges. Toutes les marchandises nécessaires à
l'exploitation du fonds sont achetées et
payées par le gérant et l'actif net de même
de toutes dettes quelconques et charges
dues à raison de l'exploitation du fonds,
qui incombent également et charges
dues à raison de l'exploitation du fonds,
le bailleur ne devant en aucun cas être
responsable ni recherché à ce sujet.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relatif au projet de réglementation
des boviniers de la commune
de GRANDRUPT
Les propriétaires de la commune de
GRANDRUPT sont informés que la
Commission Communale d'Aménagement
Fiscal a décidé dans sa séance du 5
février 2015 de proposer un projet de
réglementation des boviniers.
Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément
aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil
Départemental a ordonné l'ouverture
d'une enquête publique portant sur ces
propositions, qui se déroulera pendant un
mois:
du jeudi 7 mai au lundi 8 juin 2015
Le public pourra consulter le dossier
d'enquête qui comprend notamment les
plans avec les périmètres, aux jours et
heures d'ouverture habituelle de la mairie:
- mardi de 14 h à 18 h,
- jeudi de 9 h à 15 h et de 14 h à 18 h,
- vendredi de 9 h à 12 h.
Monsieur Michel AUCHER a été désigné
par le Président du Tribunal Administratif
de NANCY pour assurer les fonctions de
commissaire enquêteur titulaire et Monsieur
François BRUNNER pour assurer
les fonctions de commissaire enquêteur
suppléant.
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra
en mairie de GRANDRUPT le samedi
16 mai de 10h à 12h et le lundi 8 juin de
14h à 16h pour recevoir les réclamations
portées sur les propositions.
Les réclamations pourront également
être adressées par correspondance au
Commissaire-Enquêteur à la Mairie,
avant le 8 juin 2015 à 18h.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur
pourront être consultés à la mairie, aux
heures d'ouverture du secrétariat pendant
un an à compter de la date de clôture de
l'enquête et sur le site internet du Conseil
Départemental des Vosges à l'adresse suivante
www.vosges.fr
L'examen des réclamations sera effectué
par la Commission Communale d'Aménagement
Fiscal et ses décisions seront
notifiées à chaque réclamant.
Toutes informations sur le projet peut être
obtenues auprès de
Service Fiscal - Direction des Routes et
de l'Équipement
03 29 29 49 87 / gcaudot@cg88.fr
Le Président du Conseil Départemental
Commissaires de M.ÉURVILLE
Mise à l'enquête du dossier
d'aménagement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relatif au projet de réglementation
des boviniers de la commune
de GRANDRUPT
Les propriétaires de la commune de
GRANDRUPT sont informés que la
Commission Communale d'Aménagement
Fiscal a décidé dans sa séance du 5
février 2015 de proposer un projet de
réglementation des boviniers.
Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément
aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil
Départemental a ordonné l'ouverture
d'une enquête publique portant sur ces
propositions, qui se déroulera pendant un
mois:
du jeudi 7 mai au lundi 8 juin 2015
Le public pourra consulter le dossier
d'enquête qui comprend notamment les
plans avec les périmètres, aux jours et
heures d'ouverture habituelle de la mairie:
- mardi de 14 h à 18 h,
- jeudi de 9 h à 15 h et de 14 h à 18 h,
- vendredi de 9 h à 12 h.
Monsieur Michel AUCHER a été désigné
par le Président du Tribunal Administratif
de NANCY pour assurer les fonctions de
commissaire enquêteur titulaire et Monsieur
François BRUNNER pour assurer
les fonctions de commissaire enquêteur
suppléant.
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra
en mairie de SAINT-STAILL le samedi
16 mai de 10h à 12h et le lundi 8 juin de
14h à 16h pour recevoir les réclamations
portées sur les propositions.
Les réclamations pourront également
être adressées par correspondance au
Commissaire-Enquêteur à la Mairie,
avant le 8 juin 2015 à 18h.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur
pourront être consultés à la mairie, aux
heures d'ouverture du secrétariat pendant
un an à compter de la date de clôture de
l'enquête et sur le site internet du Conseil
Départemental des Vosges à l'adresse suivante
www.vosges.fr
L'examen des réclamations sera effectué
par la Commission Communale d'Aménagement
Fiscal et ses décisions seront
notifiées à chaque réclamant.
Toutes informations sur le projet peut être
obtenues auprès de
Service Fiscal - Direction des Routes et
de l'Équipement
03 29 29 49 87 / gcaudot@cg88.fr
Le Président du Conseil Départemental

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relatif au projet de réglementation
des boviniers de la commune
de SAINT-STAILL
Les propriétaires de la commune de
SAINT-STAILL sont informés que la
Commission Communale d'Aménagement
Fiscal a décidé dans sa séance du 5
février 2015 de proposer un projet de
réglementation des boviniers.
Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément
aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil
Départemental a ordonné l'ouverture
d'une enquête publique portant sur ces
propositions, qui se déroulera pendant un
mois:
du jeudi 7 mai au lundi 8 juin 2015
Le public pourra consulter le dossier
d'enquête qui comprend notamment les
plans avec les périmètres, aux jours et
heures d'ouverture habituelle de la mairie:
- mardi de 14 h à 18 h,
- jeudi de 9 h à 15 h et de 14 h à 18 h,
- vendredi de 9 h à 12 h.
Monsieur Michel AUCHER a été désigné
par le Président du Tribunal Administratif
de NANCY pour assurer les fonctions de
commissaire enquêteur titulaire et Monsieur
François BRUNNER pour assurer
les fonctions de commissaire enquêteur
suppléant.
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra
en mairie de SAINT-STAILL le samedi
16 mai de 10h à 12h et le lundi 8 juin de
14h à 16h pour recevoir les réclamations
portées sur les propositions.
Les réclamations pourront également
être adressées par correspondance au
Commissaire-Enquêteur à la Mairie,
avant le 8 juin 2015 à 18h.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur
pourront être consultés à la mairie, aux
heures d'ouverture du secrétariat pendant
un an à compter de la date de clôture de
l'enquête et sur le site internet du Conseil
Départemental des Vosges à l'adresse suivante
www.vosges.fr
L'examen des réclamations sera effectué
par la Commission Communale d'Aménagement
Fiscal et ses décisions seront
notifiées à chaque réclamant.
Toutes informations sur le projet peut être
obtenues auprès de
Service Fiscal - Direction des Routes et
de l'Équipement
03 29 29 49 87 / gcaudot@cg88.fr
Le Président du Conseil Départemental

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relatif au projet de réglementation
des boviniers de la commune
de SAINT-STAILL
Les propriétaires de la commune de
SAINT-STAILL sont informés que la
Commission Communale d'Aménagement
Fiscal a décidé dans sa séance du 5
février 2015 de proposer un projet de
réglementation des boviniers.
Par arrêté du 24 mars 2015, et conformément
aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil
Départemental a ordonné l'ouverture
d'une enquête publique portant sur ces
propositions, qui se déroulera pendant un
mois:
du jeudi 7 mai au lundi 8 juin 2015
Le public pourra consulter le dossier
d'enquête qui comprend notamment les
plans avec les périmètres, aux jours et
heures d'ouverture habituelle de la mairie:
- mardi de 14 h à 18 h,
- jeudi de 9 h à 15 h et de 14 h à 18 h,
- vendredi de 9 h à 12 h.
Monsieur Michel AUCHER a été désigné
par le Président du Tribunal Administratif
de NANCY pour assurer les fonctions de
commissaire enquêteur titulaire et Monsieur
François BRUNNER pour assurer
les fonctions de commissaire enquêteur
suppléant.
Le Commissaire-Enquêteur se tiendra
en mairie de SAINT-STAILL le samedi
16 mai de 10h à 12h et le lundi 8 juin de
14h à 16h pour recevoir les réclamations
portées sur les propositions.
Les réclamations pourront également
être adressées par correspondance au
Commissaire-Enquêteur à la Mairie,
avant le 8 juin 2015 à 18h.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les
conclusions du commissaire enquêteur
pourront être consultés à la mairie, aux
heures d'ouverture du secrétariat pendant
un an à compter de la date de clôture de
l'enquête et sur le site internet du Conseil
Départemental des Vosges à l'adresse suivante
www.vosges.fr
L'examen des réclamations sera effectué
par la Commission Communale d'Aménagement
Fiscal et ses décisions seront
notifiées à chaque réclamant.
Toutes informations sur le projet peut être
obtenues auprès de
Service Fiscal - Direction des Routes et
de l'Équipement
03 29 29 49 87 / gcaudot@cg88.fr
Le Président du Conseil Départemental

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

AVIS DE TRANSFERT
L'associé unique, le 06/05/2015 a décidé
de transférer le siège social de la société
SARL MORÉL BENOÎT, sise au capital de
3 000 €, immatriculée 790 444 780
RCS d'Épinal, au 9 bis, rue de La Haye
88700 Jeandel (ancien siège) au 11 chemin
de la Bœufière 88700 Jeandel (nouveau
siège) et de modifier en conséquence
les statuts, le tout à effet du
06/05/2015
La Gérance

Lépanges le 8 juin 2015

Ref. : Code de l'environnement article R 123-18

Arrêté 2015/4703/DRP/SF du Président du Conseil Général des Vosges, le 24/03/2015

Pièces jointes :copies registre et lettre.

Monsieur CARDOT,

L'enquête publique relative au projet de réglementation des boisements de la commune de GRANDRUPT s'est terminée le lundi 8 juin 2015 à 12 heures avec une très faible présence du public et sans incident tout au long de l'enquête.

Au cours de cette enquête une observation a été inscrite sur le registre et un courrier a été recueilli par le commissaire enquêteur.

Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement je vous ai présenté ce jour au moment de notre rencontre les remarques et requêtes faites par le public, vous pouvez m'adresser vos observations éventuelles sous 15 jours.

Veuillez agréer, Monsieur CARDOT, l'expression de mes sentiments distingués.

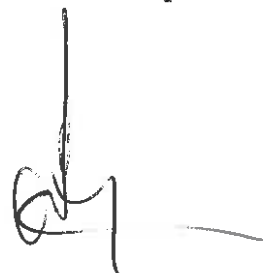
Remis et commenté à la Mairie de Grandrupt le 08 /06/2015

En 2 exemplaires

Mr CARDOT Grégory
Technicien « Forêt »
Conseil Départemental des Vosges



Mr AUGER Michel
Commissaire Enquêteur



Département des Vosges
L'Union de Rueil l'Étang

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de Saint-Dié des Vosges

Commune de GRANDRUPT

Siège de la mairie - 58310 GRANDRUPT
SIRET 21680215500018

Jeunes et femmes d'agriculture du département
Mairie de 14 H à 18 H Et 18 H à 20 H (du mardi au vendredi)
Téléphone : 03 29 41 01 74 - commune@grandrupt.vosges.fr

Grandrupt, le 02/06/2015

Monsieur Christian HARENZA
Maire de GRANDRUPT

Monsieur Michel AUGER
Commissaire enquêteur

Objet

Règlementation des boisements
De la commune de Grandrupt

Référence : dossier d'enquête publique
Pour la commune de Grandrupt transmis
Par le Conseil Général des Vosges
Direction des routes et du Patrimoine
Service Forêtier

Monsieur le commissaire enquêteur,

La révision du plan des boisements pour la commune de Grandrupt a été soumise par l'ensemble de la population. Les propriétaires fonciers ont été les principaux artisans du travail qui a été réalisé sous l'égide des représentants du Conseil Départemental des Vosges.

Globalement tous les acteurs sont satisfaits du travail réalisé et le plan prévoit permet de préserver les intérêts des propriétaires forestiers, de valoriser l'ouverture paysanne et de pérenniser les travaux réalisés par l'Association Foncière Pastorale de Grandrupt.

Le projet semble faire consensus. Pour autant, les parcelles situées au nord de la RD45, axe structurant du village, et comprises dans le périmètre réglementé devraient faire l'objet d'un traitement particulier tel le coin « au Gouty - Haut de l'Épine » afin d'éviter un assombriement du centre du village.

Il serait judicieux à terme, avec plantations d'épicéas et d'assurer la plantation. Le cas échéant, de ramasser.

Une telle mesure est de nature à favoriser l'ouverture paysanne et assurer une luminosité correcte, notamment pendant les mois d'hiver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Grandrupt,

Christian HARENZA, maire de Grandrupt

Vu Michel Auger
de Rueil l'Étang



RÉCLAMATIONS

NOM, PRÉNOM et SEXE DU DEMANDEUR N° de chargement du demandeur et du Vessaire Enquêteur	DÉSIGNATION DES PARCELLES INTÉRESSÉES (Section, Numéro, Lieu-dit)	RÉCLAMATIONS	DATE
229 M. J. P.	Parcelles situées à la cote, au Bois, et au Nord de l' Epinette.	<p>Le 15 juin 2015, le conseil municipal doit se réunir et faire un point de situation sur l'enquête publique relative à la réglementation des travaux de majorité des conseillers concernant que les parcelles situées au Nord de la RD 505 nécessitent pas requérir le cas échéant en épiceux. Il sera délibéré en ce sens.</p> <p style="text-align: center;"><i>[Signature]</i></p>	
E VGR	Résultat d'enquête clôturé le 8/06/2015 à 12 heures. avec 1 observation invalidée dans le rapport et 1 courrier adressé au C. V. daté du 1/06/2015		

